

15. Mettre en place un dossier de suivi

L'organisation des soins en réseau implique, pour chaque professionnel, complémentarité et partage d'informations. Ce partage d'informations est essentiel pour éviter la discontinuité des soins. La femme doit être la dépositaire de l'information concernant elle-même et sa grossesse.

- Le carnet de maternité est l'outil le plus simple pour partager l'information. Il doit être mieux utilisé. Il faut favoriser son utilisation par des mesures incitatives.
- Une forme plus élaborée est le dossier informatique périnatal partagé entre praticiens au sein des réseaux, dossier dont la patiente possède la clef. Différents dossiers ont été proposés. Avec un minimum de volonté politique, il semble relativement facile de faire partager un tel dossier par des établissements de santé ; l'étape suivante est de partager l'information avec l'ensemble des acteurs en particulier ceux du secteur libéral. Un rapprochement entre réseau de soins périnataux et les URML devrait permettre d'avancer sur ce sujet.